

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2020

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 mars 2020 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
Mme Josée Asselin, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 11853-03-20**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation de procès-verbal** de l'assemblée ordinaire du 10-02-2020
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Demande d'assistance financière pour la Fête nationale 2020
 - 5.2 Résolution mandatant le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les Cités et Villes* (Chapitre C-19)
 - 5.3 Octroi d'aides financières
 - 5.4 Rapport financier au 31 décembre 2019
 - 5.5 Signature d'un contrat de servitude de tolérance
 - 5.6 Appui à la députée fédérale—modification au Fonds de la taxe sur l'essence
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Installation d'enseigne – 45 rue du Parc-Boulianne
 - 7.2 Installation d'enseigne – 15 rue Desbiens
 - 7.3 Désignation des inspecteurs municipaux à titre de fonctionnaire désigné pour l'émission de constats d'infraction en matière d'urbanisme
- 8. Sécurité incendie**
 - 8.1 Rapport Annuel 2019 sur les activités en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est
 - 8.2 Embauche d'un pompier volontaire étudiant
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Politique de tarification loisirs 2020-2021
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion et présentation du règlement VC-454-20 modifiant les règlements de zonage VC-434-13, de construction VC-436-13 et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale VC-438-13
 - 10.2 Adoption du premier projet du règlement VC-454-20 modifiant les règlements de zonage VC-434-13, de construction VC-436-13 et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale VC-438-13

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2020

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires de février 2020

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 29 février 2020

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NO 11854-03-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 février 2020 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE 2020

RÉSOLUTION NO 11855-03-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE monsieur Luc Cauchon, conseiller municipal de la Ville de Clermont soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2020.

5.2 RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (CHAPITRE C-19)

RÉSOLUTION NO 11856-03-20

ATTENDU QUE, conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 555 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE conformément à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la Ville de Clermont.

5.3 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

RÉSOLUTION NO 11857-03-20

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2020

- École Secondaire du Plateau 150 \$
Gala de l'Excellence 2020
- Centre d'études collégiales en Charlevoix 200 \$
25^e Gala de la Réussite du CECC 22 avril 2020
- Chasse aux trésors de Charlevoix 1 000 \$
Aide financière 5^e anniversaire
- La Garde Paroissiale 150 \$
Clinique de sang du 10 avril 2020
- Salon de Quilles de Clermont 250 \$
Tournoi de quilles de la Clermontaine

5.4 RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 RÉSOLUTION NO 11858-03-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE la Ville de Clermont accepte le rapport financier de la Ville de Clermont au 31 décembre 2019, préparé par la firme Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie.

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère des affaires municipales, direction générale de l'administration financière, 20 avenue Chauveau, Québec, G1R 4J3 ainsi qu'à M. Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, G5A 1M4.

5.5 SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVITUDE DE TOLÉRANCE RÉSOLUTION NO 11859-03-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire-suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude de tolérance sur le lot 3 256 991 au cadastre du Québec.

QUE la présente résolution soit adressée à Me Lise Robitaille, notaire, 157 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

5.6 APPUI À LA DÉPUTÉE FÉDÉRALE – MODIFICATION AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE RÉSOLUTION NO 11860-03-20

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

ATTENDU QUE la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS d'appuyer la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

QUE la présente résolution soit adressée à la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 45 RUE DU PARC-BOULIANNE RÉSOLUTION NO 11861-03-20

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne commerciale au mur au 45 rue du Parc-Boulianne.

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2020-03-544 le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de permis d'installation d'enseigne ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2020

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE le conseil municipal accepte la demande de permis d'installation d'une enseigne commerciale au mur au 45 rue du Parc-Boulianne.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.2 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 15 RUE DESBIENS RÉSOLUTION NO 11862-03-20

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne commerciale au mur au 15 rue Desbiens.

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été faite en présentant deux propositions;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que l'enseigne avec les coins coupés en demi-lune respecte davantage les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2020-03-545 le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de permis d'installation d'enseigne au mur avec les coins coupés en demi-lune;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE le conseil municipal accepte la demande de permis d'installation de l'enseigne au mur avec les coins coupés en demi-lune au 15 rue Desbiens.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.3 DÉSIGNATION DES INSPECTEURS MUNICIPAUX À TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION EN MATIÈRE D'URBANISME RÉSOLUTION NO 11863-03-20

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs municipaux ont notamment comme responsabilité principale de faire appliquer les règlements d'urbanisme en vigueur pour le territoire de la Ville de Clermont ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'émettre des constats d'infraction lorsque la situation l'exige;

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs municipaux, de par leurs fonctions, sont habilités à émettre des constats d'infraction ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution vise à désigner officiellement les inspecteurs municipaux comme étant les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction au niveau de la réglementation d'urbanisme découlant de la Ville de Clermont;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE ce conseil désigne officiellement les inspecteurs municipaux, Monsieur Julien Lavoie et Madame Nadine Bélanger (aussi appelé officier municipal désigné), à titre de fonctionnaire désigné pour l'émission de constats d'infraction en lien avec l'application des règlements d'urbanisme de Clermont.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LES ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST RÉSOLUTION NO 11864-03-20

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC et les autres municipalités doivent, dans les trois mois de la fin de leur année financière, adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport annuel d'activités pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport annuel d'activités 2019 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est adopté par le conseil des maires de la MRC lors de la séance ordinaire du 25 février 2020 inclut toutes les données relatives à la Ville de Clermont;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE d'adopter le bilan des actions en sécurité incendie sur le territoire la municipalité pour l'année 2019. (P1-2020-03-09)

8.2 EMBAUCHE D'UN POMPIER ÉTUDIANT RÉSOLUTION NO 11865-03-20

CONSIDÉRANT le projet pilote du ministère de la Sécurité publique pour la formation de futurs pompiers sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QU'un étudiant de Clermont est inscrit à la formation Pompier 1 dans le cadre d'une activité parascolaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont avait confirmé son engagement à embaucher au sein de son service de sécurité incendie le ou les étudiants provenant de Clermont;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE *Mathys Jourdan* soit engagé à titre de pompier volontaire étudiant afin qu'il puisse participer aux activités du Service de sécurité incendie de la Ville de Clermont.

QUE la présente résolution soit adressée à *Mathys Jourdan* ainsi qu'à M. Pierre Boudreault, directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Clermont.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 POLITIQUE DE TARIFICATION LOISIRS 2020-2021 RÉSOLUTION NO 11866-03-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE la Ville de Clermont adopte la politique tarification loisirs pour 2020-2021. (P2-2020-03-09)

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION
MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13, DU RÈGLEMENT
DE CONSTRUCTION VC-436-13 ET DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE VC-438-13**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif à certains règlements d'urbanisme en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux besoins de la Ville ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions de certains règlements d'urbanisme ;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE PRÉSENTATION est donné par Madame la Conseillère Josée Asselin qu'il sera déposé pour adoption un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage VC-434-13, le règlement de construction VC-436-13 et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale VC-438-13;

Le projet de règlement est déposé et mis à la disposition du public lors la présente assemblée.

**10.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈ-
GLEMENT DE ZONAGE VC-434-13, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION VC-
436-13 ET LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE VC-438-13
RÉSOLUTION NO 11867-03-20**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif à certains règlements d'urbanisme en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux besoins de la Ville ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 23 mars 2020 à 16 heures ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions de certains règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'avis de motion pour le Règlement de zonage, le règlement de construction et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été donné à la séance ordinaire du 9 mars 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS d'adopter le premier projet de Règlement numéro VC-454-20 modifiant le règlement de zonage VC-434-13, le règlement de construction VC-436-13 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale VC-438-13

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2020

11. COMPTES

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE FÉVRIER 2020
RÉSOLUTION NO 11868-03-20**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de février 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS de ratifier les déboursés de février 2020 au montant de 197 373.65 \$ ainsi que le versement des salaires de février 2020 au montant de 83 059.53 \$. (P3-2020-03-09)

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 29-02-2020
RÉSOLUTION NO 11869-03-20**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de février 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2020 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 111 870.16 \$. (P3-2020-03-09)

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO 11870-03-20**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE l'assemblée soit levée à 20 h 15.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Daniel Desmarteaux
Directeur général adjoint

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



Daniel Desmarteaux
Directeur général adjoint